

**Légende**  
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

**Avertissement**

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service publics.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:  
DGFiP Cadastre  
QUO PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Parcs de la Mer - BP 95339  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tel: 03 28 62 70 00

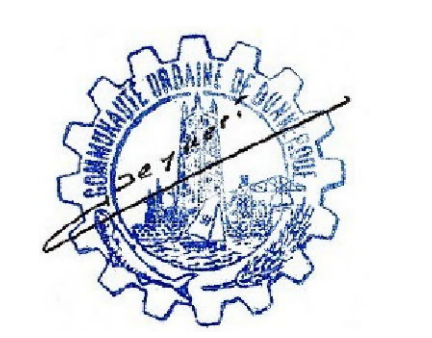


**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS  
Armbouts-Cappel**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022  
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le 19 décembre 2022  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e  
0 250 500 Mètres